

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1160

présenté par
Mme Fajgeles

à l'amendement n° 786 de M. Waserman

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19 BIS, insérer l'article suivant:

À la fin de l'alinéa 3, substituer au mot :

« exemptions »

le mot :

« exceptions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.